

## *Département de la Haute-Vienne*

### *❖ Commune de DOMPS*

#### *Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

<b>Nombre de Conseillers :</b>	
<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 6
<i>votants</i>	: 6
<i>Pour</i>	: 6
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, vingt février deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du treize février deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

*Étaient présents* : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre

*Membres excusés ayant donné pouvoir* : Mr VERHELST Eduard, pouvoir à Mr Serge BOUTY

*Membres absents n'ayant pas donné pouvoir* : Mme BELLET Béatrice, Mr BREUX Sylvain, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

*Date de convocation du Conseil Municipal* : 13 février 2024

*Secrétaire de séance* : Mr CHARIAL Nicolas

#### **Délibération 2024/11 du 20 février 2024**

#### **Etude des devis pour le curage des fossés sur une partie des voies communales et choix de l'entreprise**

Madame le Maire rappelle que le curage des fossés le long des voies communales est une nécessité. En effet, à plusieurs reprises ce besoin a été remonté par les conseillers municipaux. Un programme d'entretien pluri annuel est à envisager en ciblant en priorité pour 2024 les routes de Vaux, de la Ribière et une partie du Bourg.

Ces travaux de curage permettront de canaliser l'écoulement de l'eau dans les fossés, évitant ainsi la dégradation de la voirie communale

Madame le Maire présente les devis des entreprises :

- PIJASSOLTP 4 528,25 € HT
- EARL ROUX 2 040,00 € HT
- ENTREPRISE MAURICOU 3 123,00 € HT

Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20240220-D2024-0011-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2024  
Date de réception préfecture : 21/02/2024

**A l'unanimité le conseil municipal décide :**

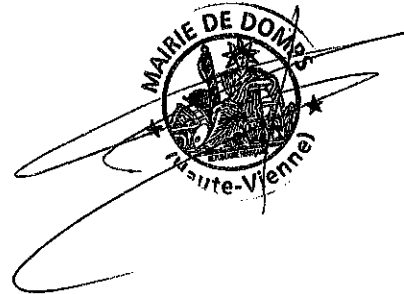
- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis auprès de l'entreprise PIJASSOU pour un montant de 4 528,25 € HT
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 20 février 2024

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20240220-D2024-0011-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2024  
Date de réception préfecture : 21/02/2024